TERRITOIRES DE PROJET

Numéro 31
ETE 2025

Interview exclusive : Cécile RAQUIN
Directrice générale de la DGCL

Valorisations territoriales
Pays de Saint Malo et Pays de Saverne, Plaine et Plateau

ENEDIS
Interview de Vincent DUFOUR,
Directeur Affaires publiques

ANPP
TERRITOIRES DE PROJET

SOMMAIRE

3 Éditorial

4 Actualités

EN EXCLUSIVITE

6 Interview du Mag - Cécile RAQUIN DGCL

NOS TERRITOIRES EN ACTION

8 Pays de Saint Malo - Qualité de l'air

9 Pays de Saverne, Plaine et Plateau - Frédéric TERRIEN

NOS PARTENAIRES

11 ENEDIS

ANPP VOUS ACCOMPAGNE

13 Questions juridiques

14 Enquête : Situation financière des Territoires

15 Fresque de l'Engagement local

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

Directeur de la publication :
Stéphane DELAUTRETTE, Président

Directeur de la rédaction :
Michael RESTIER, Directeur

Rédacteur en chef et mise en page :
Jean-Sébastien CAILLEUX, Chargé de mission

Pour nous contacter :
06 12 02 01 78 / 22, rue Joubert 75009 PARIS
contact@anpp.fr / anpp.fr

SCAN ME

EDITORIAL

En cette veille de vacances estivales fort méritées à bien des égards, **je suis ravi de la tenue des Rencontres Techniques de Morlaix**, et je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre participation active à cette occasion. Le sujet "L'IA au service des Territoires" a indéniablement mobilisé et la venue de personnalités y a contribué, avec Françoise GATEL, Ministre déléguée chargée de la Ruralité, Cédric VILLANI, Romain LUCAZEAU, ou encore Judith MEHL, Cyril DE SOUSA, Quentin PANISSOD, Amélie RAOUL et Elodie JULLIEN.

Ces Rencontres passées, laissons-nous un peu de temps pour préparer la rentrée qui s'annonce rude en raison des nombreux sujets sur la table : statut de l'élu local, préparation des élections du bloc local, débat budgétaire 2026, le suivi et la mise en œuvre du programme LEADER, les différentes propositions législatives dites de simplification au risque d'un **détricotage méthodique de toutes les avancées en matière de transition écologique…** Il nous faudra rester vigilants.

Mais je souhaitais revenir sur deux sujets. Le premier concerne la tenue du **Comité Interministériel aux Ruralités (CIR)**, dans les Vosges ce 20 juin dernier. Celui-ci annonçait vouloir s'inscrire dans une démarche "partenariale, interministérielle, différenciée et ancrée dans les réalités locales". Mais outre le satisfecit appuyé de tous les programmes lancés jusqu'alors (Villages d'avenir, France services, France très haut débit, New Deal mobile, nouveau zonage FRR…), seules ont été annoncées la prolongation déjà actée du programme PVD et Villages d'avenir ou la volonté de conforter le "aller-vers en matière de santé", avec "les médicobus, les stages délocalisés de médecins ou les équipes mobiles en santé mentale". Nous aurions pu en attendre un peu plus, notamment par un soutien affiché à destination des mutualisations à l'œuvre dans nos territoires !

Second sujet, **la mise en place d'une mission pour "la relance de la stratégie nationale d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années".** Nous appelions de nos vœux et depuis des années, l'installation d'une telle mission de réflexion et nous nous félicitons de son lancement. Dominique FAURE, ancienne ministre des collectivités locales, aura la lourde tâche de mener ces travaux, et elle pourra compter sur notre pleine et entière mobilisation.

ANPP - Territoires de projet est et restera un partenaire engagé et exigeant. Nous continuerons à porter une parole claire et constructive : celle de territoires qui demandent à être écoutés, respectés, et dotés des moyens d'agir. La réponse aux grands enjeux est déjà là, elle est locale !

Stéphane DELAUTRETTE
Président ANPP - Territoires de projet
Député de Haute-Vienne

ACTUALITES

RTPP 2025

Les 12 et 13 juin ont eu lieu à Morlaix les **Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays**. Évènement accueilli par le Pays de Morlaix, le thème de cette édition était **l'Intelligence artificielle au service des territoires**. Franche réussite, cet évènement a réuni plus de 300 participants.

Retrouvez la page de l'évènement >>

Enquête sur l'IA

Encore floue pour le grand public, l'IA devient un sujet central. Elle bouleverse les pratiques, interroge les usages et n'épargne pas les collectivités. Une enquête récente montre une appropriation progressive, peu ciblée sur les outils métier. Gain de temps, mais aussi besoin de formation et enjeux de sécurité émergent. Lors des Rencontres Techniques des 12-13 juin 2025 à Morlaix, l'ANPP a exploré l'IA comme levier d'action pour les territoires.

Retrouvez l'enquête >>

Localtis spécial IA

Le LocaltisMag "Intelligence artificielle et territoires : Embarquement immédIAt", publié par la Banque des Territoires lors des Rencontres de Morlaix (12-13 juin 2025), revient sur les usages croissants de l'IA dans les territoires. Prometteuse pour l'action publique, l'IA soulève aussi des enjeux environnementaux, sociaux et de souveraineté qu'il faut intégrer dès maintenant.

Localtis mag
Un média
Banque des Territoires

Pour plus d'informations >>

ACTUALITES

Pour une UE forte et solidaire

Nous, acteurs locaux, appelons à un soutien fort pour une Union européenne solidaire, démocratique et proche des territoires. Face aux menaces actuelles, nous réaffirmons notre attachement à ses valeurs fondatrices. L'UE doit protéger la paix, renforcer sa cohésion sociale et territoriale, soutenir les transitions, et affirmer sa proximité avec ses citoyens. Les territoires font l'Europe et doivent être pleinement reconnus et soutenus.

Retrouvez la tribune >>

Quel bilan de l'intercommunalité ?

Le Sénat a lancé une mission d'information sur le bilan de l'intercommunalité, 10 ans après les lois NOTRe et MAPTAM. Présidée par Jean-Marie MIZZON et rapportée par Maryse CARRERE, elle s'interroge sur les effets de la montée en puissance des EPCI, entre compétences accrues, perte de proximité et "mariages forcés". L'ANPP a été sollicitée pour une contribution écrite à cette réflexion.

Retrouvez la contribution >>

Agenda

27 juin : Vendredis territoriaux - Biodiversité : "Comment faire territoire avec le vivant ?" >>

Mars 2025/mars 2026 : Élections municipales : s'y préparer ! Webinaires en droit électoral >>

9 et 10 juillet : Rencontres Biodiversité et Territoires (RBT) >>

25 juillet : Vendredis territoriaux - "Les contractuels dans la fonction publique territoriale" >>

28 août : Rencontres Nationales de la Coopération territoriale >>

INTERVIEW DU MAG

Cécile RAQUIN est Directrice générale de la DGCL.
- Administratrice civile de formation, elle est diplômée de l'ENA (promotion Cyrano de Bergerac) et de Sciences Po Paris
- Elle a exercé plusieurs fonctions au sein du ministère de l'Intérieur, notamment en tant que sous-directrice des finances locales puis directrice adjointe de la DGCL
Elle a également été conseillère technique au cabinet du Premier ministre, chargée des collectivités territoriales

Cécile RAQUIN

Pourriez-vous nous éclairer sur les missions et le rôle stratégique de la DGCL aujourd'hui ?

La DGCL est d'abord une administration ancrée dans l'histoire : elle a fêté dernièrement ses 223 ans d'existence et les 40 ans de la décentralisation.

Nous sommes fiers d'être les garants d'une expertise juridique, financière et statutaire en faveur des territoires.

A ce titre, nos missions font de nous parfois un Janus Bifrons, ce dieu romain aux deux visages : nous défendons l'intérêt des collectivités locales tout en protégeant les grands principes de l'État en veillant au respect des équilibres budgétaires. Exercice difficile mais passionnant.

Sur la feuille de route de la DGCL et dans le contexte budgétaire très contraint que nous connaissons, on trouve tout d'abord le sujet des finances locales : veiller à l'équilibre des budgets locaux, investir lorsqu'il le faut – par l'intermédiaire des préfets. En 2025, tout particulièrement, nous avons pour mission, d'accompagner les communes et intercommunalités dans l'organisation des élections municipales.

En dehors de la défense nationale et de la lutte contre le terrorisme, il n'y a pas un sujet qui ne concerne pas les collectivités territoriales et donc la DGCL, ce qui en fait une direction tournée vers l'interministériel et le terrain, avec une actualité permanente et enthousiasmante.

Quels enjeux majeurs mobilisent actuellement votre attention au sein de la DGCL ?

Jusqu'à la fin de l'année, nous avons plusieurs chantiers importants.

Le premier, c'est la préparation de la loi de finances pour 2026 pour ce qui concerne ses dispositions relatives aux collectivités territoriales et aux budgets locaux. La DGCL est responsable de la partie financière pour les collectivités et de la répartition de la dotation globale de fonctionnement et des dotations d'investissement.

Le deuxième grand axe concerne le travail législatif sur le statut des élus locaux dans un contexte de hausse de violence et d'incivilités à leur égard. Des réformes de structure pourraient aussi être mises à l'agenda : réforme progressive de la dotation globale de fonctionnement dans le cadre du Comité des finances locales ; réforme du modèle de financement des départements ; relance des communes nouvelles ; simplifications administratives dans la suite des rapports Woerth et Ravignon.

Comment percevez-vous le rôle des Pays et PETR dans l'architecture territoriale française ?

La vocation première des PETR, depuis leur création par la loi MAPTAM en 2014, est de doter les territoires ruraux ou périurbains d'un outil d'organisation et de développement.

Il tient aux intercommunalités d'organiser leur coopération et leurs solidarités, et de mutualiser leurs moyens pour mener en commun des projets structurants. Répondre à ce besoin de coordination est au cœur de nombreux enjeux locaux pour l'avenir, comme la transition écologique et l'aménagement du territoire. Comme tout outil de mutualisation, un PETR ne peut pas être une fin en soi. Son rôle principal est de construire un projet de territoire, voire de participer à sa mise en œuvre par délégation de ses membres. Sa valeur intrinsèque réside donc dans les projets qu'il contribue à faire aboutir.

Plus qu'un support, il doit rester une démarche politique vivante, dont les acteurs locaux au sens large doivent s'emparer pour développer un projet cohérent et efficace, doté d'une dimension concrète. L'enjeu est bien d'apporter une plus-value aux acteurs de terrain, qui ne s'arrête pas à de grands principes ou des intentions larges, mais qui rentre véritablement dans les problématiques propres d'un territoire et structure les travaux des intercommunalités qui travaillent ensemble.

À vos yeux, quelle place est aujourd'hui accordée au développement local dans les politiques publiques ?

Le développement local occupe aujourd'hui une place centrale dans les politiques publiques, en tant que levier essentiel de la cohésion des territoires. L'objectif poursuivi est clair : permettre à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie, d'accéder à des services, des équipements et des conditions de vie comparables.

Cette ambition s'est traduite par une évolution majeure de l'action publique. Alors qu'elle reposait historiquement sur une logique planificatrice nationale, elle s'est progressivement territorialisée pour mieux s'adapter à la diversité des besoins locaux. En vertu du principe de subsidiarité, les collectivités territoriales, désormais dotées de nombreuses compétences transférées par l'État, peuvent agir de manière autonome dans le cadre de leur libre administration. Elles sont aussi incitées à coopérer entre elles, notamment à travers des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou des syndicats mixtes, pour mutualiser leurs ressources et mener des projets structurants à l'échelle d'un bassin de vie.

L'État conserve toutefois un rôle de stratège et de facilitateur. À travers les préfets, il élabore avec les collectivités des démarches contractuelles, comme les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), afin de soutenir les projets locaux. Il mobilise également l'ingénierie publique, notamment via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui apporte expertise, accompagnement et outils pour faire émerger et concrétiser les initiatives territoriales.

Par ailleurs, certaines politiques publiques ciblent des territoires confrontés à des fragilités particulières. C'est le cas de la politique de la ville, qui vise à réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires grâce à des actions coordonnées en matière d'éducation, d'emploi, de sécurité ou de rénovation urbaine. Le Comité interministériel des villes du 6 juin 2025 vient d'annoncer un plan complet pour les quartiers. C'est aussi le sens du plan France Ruralités, lancé en 2023, qui prévoit un soutien renforcé aux petites communes en matière de santé, de mobilité ou de numérique.

En somme, le développement local n'est plus une déclinaison locale des politiques nationales, mais bien une composante structurante de l'action publique, pensée à l'échelle des territoires, avec et pour les élus locaux et les citoyens.

Quels enjeux majeurs mobilisent actuellement votre attention au sein de la DGCL ?

Cela illustre les évolutions en cours qui renforcent la place des femmes aux plus hautes responsabilités de l'administration. L'important est de disposer d'une qualité d'expertise élevée avec l'aide des meilleurs profils. La DGCL est à cet égard une Direction exemplaire en matière de parité, elle peut compter sur un nombre quasiment égal de femmes et d'hommes.

À vos yeux, quelle place est aujourd'hui accordée au développement local dans les politiques publiques ?

Je tiens à saluer l'engagement quotidien des acteurs locaux, piliers de la cohésion de nos territoires. À vous, je souhaite adresser un message de confiance et de mobilisation. Ensemble, engageons-nous dans une dynamique de simplification, au service de l'action locale et de la vie des citoyens. Votre expertise sera déterminante, et la DGCL restera un partenaire pleinement engagé à vos côtés.

TERRITOIRE EN ACTION

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

PAYS DE SAINT-MALO

La qualité de l'air est devenue une préoccupation majeure des citoyens et des collectivités. Sur le territoire de Saint-Malo Agglomération (SMA), ce sujet a été identifié comme prioritaire, notamment via les retours des habitants et d'associations locales. Une approche collective et structurée a donc été mise en œuvre, réunissant de nombreux acteurs.

Le territoire respecte les seuils règlementaires actuels mais présente certaines particularités, notamment sur les concentrations de particules fines (PM10) légèrement supérieures à celles relevées dans d'autres villes bretonnes de même profil, ainsi que sur la survenue de pics d'ammoniac(NH_3), principalement observés la nuit.

Ces phénomènes s'expliquent notamment par :

- La présence d'activités industrielles en zone urbaine, génératrices d'ammoniac

- Des conditions météorologiques et géographiques particulières : le sel marin et la position du territoire au nord-ouest peuvent influencer les mesures ;

- L'usage du chauffage au bois dans le secteur résidentiel.

Des études menées par Air Breizh ont confirmé ces spécificités. Si les enjeux sanitaires suscitent des interrogations sur les effets potentiels de la qualité de l'air, les études réalisées jusqu'ici se veulent rassurantes.

Pour répondre à ces enjeux, **une gouvernance collaborative** a été mise en place par trois acteurs : la Ville de Saint-Malo (via son service transition), Saint-Malo Agglomération (via le PCAET) et le PETR du Pays de Saint-Malo (via le Contrat Local de Santé). Le comité de pilotage réunit l'ARS, la DREAL, Santé Publique France, la sous-préfecture, Air Breizh, l'ORS Bretagne, la Région Bretagne et la CPTS.

Une charte de fonctionnement précise les engagements, objectifs communs et modalités de travail ; des sous-groupes thématiques interviennent sur la surveillance, la communication, la sensibilisation ou les données sanitaires. Cette gouvernance croise les politiques santé/environnement dans une approche coordonnée et intégrée.

Des actions concrètes ont été engagées pour renforcer la connaissance locale de la qualité de l'air :

- **Installation de capteurs** PM2.5, d'un capteur d'ammoniac pérenne et d'un dispositif de triangulation sur trois sites pour affiner les données ;

- **Réalisation d'une EQIS** (étude d'impact sanitaire) pour objectiver les effets sur la santé ;

- Organisation d'une conférence de presse, diffusion **d'éléments d'information**, temps de dialogue avec les élus ;

- Conférences, micro-trottoirs, conférence de sensibilisation auprès du grand public.

Ces **démarches ont permis d'améliorer la compréhension des sources de pollution**, de poser les bases d'actions locales et de renforcer la mobilisation collective. L'enjeu de santé est majeur et un engagement coordonné des acteurs – collectivités, professionnels, institutions permettra d'améliorer la qualité de l'air.

PAYS de SAINT-MALO
COMMUNAUTÉS

INTERVIEW

Frédéric TERRIEN

Directeur du Pays Saverne, Plaine et Plateau

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

J'ai un parcours assez atypique. Technico-commercial de formation, j'ai quitté ma région nantaise pour venir vendre des coffres-forts en Alsace. Après 2 ans, j'ai repris des études pour devenir responsable de formation d'adultes. J'ai développé un centre de formation à Strasbourg, avant de rejoindre la première équipe d'agents territorialisés de la Région Alsace. La Région m'a conduit à Saverne où j'ai progressivement ouvert mon champ de compétences de l'emploi-formation au développement économique, plus largement au développement territorial. J'ai créé et dirigé la Maison de l'Emploi et de la Formation puis l'association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau devenue PETR en 2018.

J'étais venu en Alsace pour quelques mois, j'y suis depuis 34 ans !

Pourquoi avoir choisi de travailler dans une structure Pays ?

En fait, c'est à mon arrivée à Saverne en 1999 que les choses se sont jouées avec la rencontre d'Adrien Zeller, maire de Saverne mais aussi président de Région et donc, mon grand patron. Ardent défenseur de la décentralisation, il ne fermait pas la porte derrière lui et savait qu'une Région fonctionne bien si elle s'appuie sur ses territoires, si elle sait à son tour faire confiance, responsabiliser. Tout ça, il l'avait expérimenté dès 1986 avec une association de développement local fédérant une centaine de communes, un « pays » avant l'heure. Je me souviens de la seule consigne de travail qu'il ne m'ait jamais donné « Travaillez avec tout le monde et faites travaillez tout le monde ensemble ». Je m'y emploie et ça me prend tout mon temps !

À quoi ressemble une journée "type" pour vous… s'il en existe une ?

La journée type, c'est d'arriver avec un programme pour la journée et repartir le soir en ayant fait (souvent) autre chose. J'exagère un peu, mais on passe en permanence du coq à l'âne ; d'un PLU à un parcours de soin en insuffisance cardiaque, en passant par l'installation d'une brasserie artisanale ou le montage d'une opération d'autoconsommation collective photovoltaïque. C'est finalement la vraie vie, le territoire n'entre jamais dans des cases prédéterminées. Dans tout ça, j'essaie de prendre un peu de temps pour "regarder par-dessus le mur "chercher des idées, voir comment d'autres font différemment que nous les mêmes choses.

Quelles sont, selon vous, les compétences pour animer un Territoire de projet ?

Il faut bien plus de compétences que celles que pourrait posséder une seule personne.

La compétence clé, c'est peut-être de savoir aller chercher les compétences dont on a besoin à l'instant t, au sein de l'équipe, chez les élus, les partenaires, les experts extérieurs et les habitants. Il faut savoir bricoler avec les ressources disponibles, faire preuve d'ingéniosité et cultiver un réseau de collaborations fructueuses.

Quels sont les grands chantiers que vous menez actuellement ?

J'aime bien le mot "chantier" auquel j'ajoute volontiers l'adjectif « permanent ». Actuellement, nous finalisons notre second contrat local de santé, notre PCAET et nous modifions le volet commerce de notre SCOT révisé il y a moins de 2 ans. L'encre n'a jamais le temps de sécher sur nos dossiers.

Comment s'organisent les coopérations entre le Pays et les EPCI du territoire ?

Nous avons un bureau composé de 2 élus par EPCI dont le Président. Il se réunit chaque mois et les DGS participent aux réunions avec leurs élus. C'est une instance souple qui nous permet d'ajuster qui fait quoi en temps réel

Quel moment fort a particulièrement marqué votre actuelle mission ?

Je ne vois pas fait d'armes éclatant qui sortirait du lot. Je savoure les petites victoires qui, mises bout à bout, nous font avancer.

Et à l'inverse, un épisode plus difficile ou frustrant à évoquer ?

Non, pas vraiment. Je pourrais évoquer l'instabilité de notre cadre institutionnel, le manque de lisibilité, mais je ne crois pas que ce soit propre à ma mission !

Le mot de la fin ?

Je partage une phrase d'un chef d'entreprise locale "Je roule de plus en plus vite avec des phares qui éclairent de moins en moins loin". J'aime bien l'image. Quant à la solution, à chacun de la trouver, sans doute un savant dosage entre ralentir, travailler sa réactivité, baliser sa route, améliorer ses phares…

PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

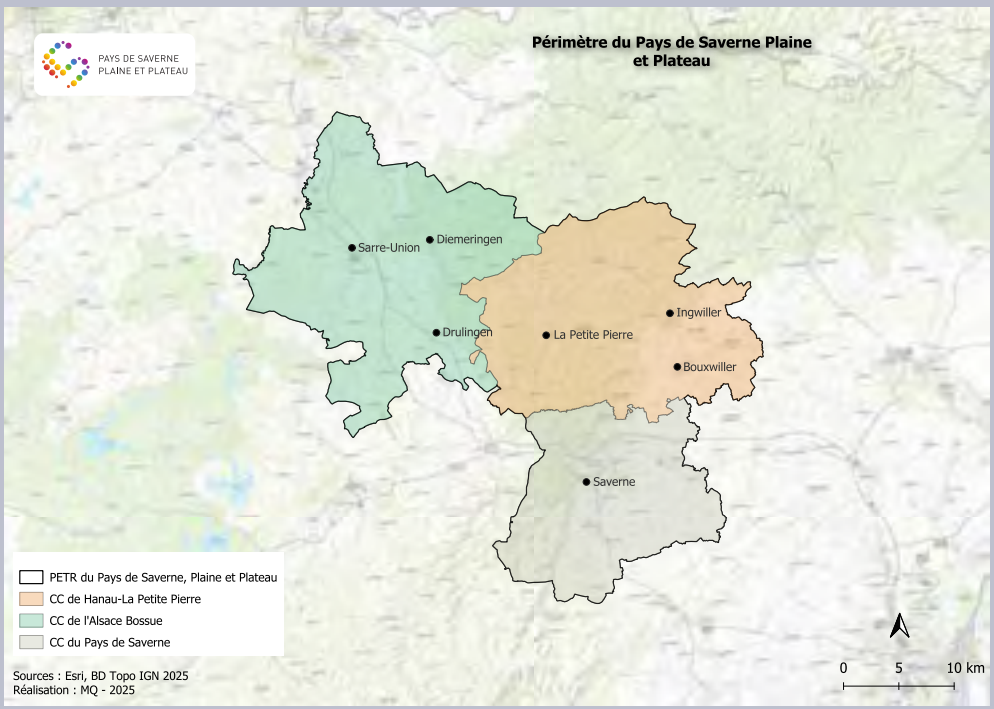

PRESENTATION
PARTENAIRE

Vincent DUFOUR

Directeur des Affaires Publiques d'Enedis

Pourriez-vous présenter Enedis en quelques mots, pour ceux qui ne connaissent pas encore bien l'entreprise ?

Enedis est une Entreprise à mission. Elle assure la gestion du plus grand réseau de distribution d'électricité d'Europe : 1,75 millions de km de lignes électriques, un réseau qui s'étend de l'équivalent d'un tour de la Terre tous les trois ans. A nos missions historiques, telles que le raccordement des clients et le dépannage 24h/24 et 7j/7, s'ajoutent la valorisation des données issues du réseau électrique, ainsi que le développement d'innovations au service des territoires. Enedis est un partenaire engagé des territoires, qu'ils soient urbains, ruraux, ou protégés, comme les Parcs Naturels Régionaux. Nous accompagnons les collectivités locales, propriétaires des réseaux, dans leurs projets énergétiques, en les aidant à intégrer les enjeux de la transition écologique dans leurs stratégies d'aménagement.

Justement, l'intégration des énergies renouvelables au réseau électrique est un enjeu majeur. Comment Enedis accompagne-t-elle cette transition ?

C'est en effet un défi majeur : le réseau public de distribution d'électricité doit évoluer pour accueillir davantage d'installations d'énergies décentralisées que par le passé qu'il s'agisse de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes ou de systèmes de stockage. Aujourd'hui, 90% des énergies renouvelables (notamment l'éolien terrestre et le solaire) sont connectées au réseau de distribution d'électricité.

Enedis a mis en place un plan d'investissements ambitieux de 96 milliards d'euros sur la période 2022-2040, soit environ 5 milliards par an, pour accompagner la transition écologique. Entre 2024 et 2030, nous prévoyons la construction d'une centaine de nouveaux postes de transformation, dont une part significative est dédiée au raccordement des énergies renouvelables.

Pour réussir cette intégration, nous modernisons simultanément le réseau public de distribution d'électricité en y intégrant des solutions numériques avancées et des dispositifs de flexibilité. Par exemple, dans le cadre d'un projet d'écoquartier, en Bretagne, mené en partenariat avec un PETR, nous avons facilité le raccordement d'installations photovoltaïques, de points de charge pour véhicules électriques et de systèmes de stockage d'énergie. Ce projet a permis d'optimiser le réseau local tout en impliquant les habitants dans la gestion de leur propre consommation énergétique.

En 2024, nous avons franchi un cap historique : plus d'un million de producteurs d'énergies renouvelables sont désormais raccordés au réseau que nous opérons. Et comme les deux tiers de cette production sont situés dans des communes de moins de 2 000 habitants, notre collaboration avec les collectivités locales, les acteurs de terrain et RTE, notamment dans le cadre des S3REnR, est plus essentielle que jamais.

Nous sommes également un moteur de l'économie locale. Plus de 1500 TPE et PME collaborent avec Enedis, représentant près de la moitié de nos achats de travaux, soit environ 1,5 Md€. Cela représente environ 60.000 emplois non délocalisables, ancrés au cœur des territoires. Deux tiers des matériels électriques que nous utilisons sont fabriqués en France, le reste étant produit au sein de l'Union Européenne.

Notre engagement se traduit aussi par une politique active de recrutement. En 2025, nous prévoyons d'embaucher 3 380 collaborateurs, en CDI et en alternance. Pour accompagner cette dynamique, nous avons cofondé le programme des « Écoles des réseaux pour la transition énergétique », en partenariat avec d'autres acteurs de la filière, le ministère de l'Éducation nationale et les lycées professionnels. Ce dispositif vise à former les talents de demain, en phase avec les évolutions technologiques et nos besoins croissants liés à la transition énergétique.

Parlons avenir. Quelle est la vision d'Enedis à l'horizon 2050 ?

Enedis a publié une étude prospective à l'horizon 2035-2050, visant à évaluer l'évolution de la consommation d'électricité dans les territoires et les investissements nécessaires pour adapter le réseau public de distribution d'électricité. Cette étude propose plusieurs scénarios (haut, central, bas) de la consommation d'électricité. Le constat est clair : d'ici à 2035, la consommation électrique du secteur du transport pourrait atteindre 60 TWh, selon les hypothèses du scénario central, constituant le principal moteur de la hausse de la consommation électrique sur le périmètre d'Enedis. Nous serons au rendez-vous !

Et face à un changement climatique désormais irréversible, les services publics doivent se mobiliser, collectivement et individuellement, pour assurer la résilience des territoires. Les réseaux sont particulièrement exposés aux aléas climatiques extrêmes : tempêtes, inondations, canicules… Enedis, fort de son expertise en gestion de crise, notamment à travers sa Force d'Intervention Rapide d'Electricité (FIRE), renforce constamment son action, en coordination étroite avec l'ensemble des acteurs territoriaux. Dans le cadre de notre plan d'investissement 2022-2040, nous consacrons chaque année plus d'un milliard d'euros à la modernisation et à la résilience du réseau public de distribution d'électricité.

JURIDIQUE

Le droit de se taire dans la procédure disciplinaire

L'article L. 532-4 du Code général de la fonction publique >> précise les garanties bénéficiant aux agents publics dans le cadre des procédures disciplinaires (communication du dossier individuel, information de ce droit à communication, droit à l'assistance de défenseurs de son choix), mais ne prévoyait pas, en revanche, l'obligation d'informer les agents de leur droit de se taire. Le Conseil constitutionnel a jugé sur ce point ces dispositions non conformes à la constitution (décision n° 2024-1105 QPC du 4 octobre 2024 >>, déclarant non conformes à la constitution certains dispositions de l'article 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, et le deuxième alinéa de l'article L. 532-4 du code général de la fonction publique).

Afin d'éviter les conséquences excessives d'une abrogation avec effet immédiat, celle-ci est certes reportée jusqu'au 1er octobre 2025. Toutefois, dans l'attente (et outre que la déclaration d'inconstitutionnalité peut être invoquée dans les instances introduites à la date du 4 octobre 2024 et non jugées définitivement), l**e fonctionnaire à l'encontre duquel une procédure disciplinaire est engagée doit obligatoirement être préalablement informé par l'administration de son droit de se taire** devant le conseil de discipline, à défaut de quoi ceci pourrait entacher d'illégalité la procédure et la sanction qui en découle.

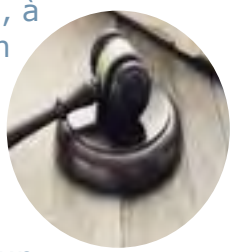

Modification de périmètre d'un syndicat : attention à l'étude d'incidendes !

Dans plusieurs cas de figure, et notamment en cas d'extension du périmètre d'un EPCI ou d'extension de périmètre ou de retrait d'une commune "d'un EPCI", l'article L. 5211-39-2 CGCT >> (issu de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique) exige une "études d'incidences" qui doit présenter une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges, ainsi que sur les agents concernés. Le contenu de cette étude d'incidences est précisé par décret (cf. article D. 5211-18-2 CGCT >> sur le volet financier et article D. 5211-18-3 CGCT >> sur le volet RH).

La transposition de cet article L. 5211-39-2 du CGCT aux syndicats mixtes, et donc aux PETR (soumis de plein droit au régime juridique des syndicats mixtes "fermés", article L. 5741-1 CGCT >>) est, en l'état actuel du droit, ambigüe juridiquement, au vu du libellé même du texte.

Toutefois, en pratique, les services de l'État considèrent généralement qu'il est applicable aux SM et donc aux PETR. Dès lors, et à défaut de toute jurisprudence éclairante, à ce jour sur ce point, cette étude d'incidences est, par sécurité juridique, à prévoir de toute façon en cas de modification de périmètre (pour éviter tout grief au titre du non-respect de ces dispositions et au titre de l'information des conseillers municipaux et délégués syndicaux).

A noter que ce document d'incidences doit être joint à l'ensemble des délibérations (au stade de la convocation) ou avis relatifs à la modification de périmètre (extension ou retrait) et doit par ailleurs être publié sur le site internet du PETR concerné, et sur celui de l'ensemble des membres (membres existants, nouveaux membres, ou membre qui se retire).

Rubrique réalisée par Michael RESTIER, Directeur ANPP - Territoires de projet, Anne GARDERE & Delphine TARDIEU, avocates au Barreau de Lyon

ENQUÊTE

La situation financière des Territoires de projet

Mise à contribution des collectivités territoriales dans la réduction du déficit des comptes publics, contrition des financements (par exemple le Fonds Vert), retard de paiement du FEADER... Les Territoires de projet sont aussi sensibles au contexte de raréfaction des ressources qu'ils y apportent des solutions.

Les Territoires de projet, entre résilience et vigilance

La situation financière des Territoires de projet est sur une ligne de crête, entre stabilité et dégradation. Ils sont en effet nombreux à faire face au recul d'un ou plusieurs financements (État, Régions, Départements) et à la revalorisation limitée des cotisations.

Pour se stabiliser, ils comptent sur une fin de mandat moins demandeuse de nouveaux projets et s'équilibrent en répondant aux appels à projets, par le renforcement de leurs partenariats et la mutualisation des ressources et des services avec et entre leurs membres.

Outre les problématiques de financement, leur situation comptable dépend aussi grandement des retards de paiement accusés, notamment, par le programme LEADER. D'autre part, ils sont nombreux à évoquer l'augmentation des dépenses, due à l'inflation, mais aussi à des besoins d'ingénierie territoriale toujours plus importants. La gestion des excédents et une trésorerie capable d'encaisser retards et déséquilibres du ratio dépenses/recettes représentent le premier levier de stabilité évoqué.

Nombreux font toutefois état d'impacts sur les effectifs (44,2%) et les missions qu'ils assurent (62,8%). Non-renouvellement et suppression de postes, réponse limitée aux nouvelles demandes, abandon de programmes non financés… S'ils peuvent compter sur la polyvalence et l'engagement de leurs agents, les Territoires de projet voient leurs marges de manœuvre restreinte et font preuve de résilience, à l'heure où les transformations des territoires renforcent la demande en ingénierie du développement local et des transitions

LA FRESQUE DE L'ENGAGEMENT LOCAL

La Fresque de l'Engagement local est un outil ludique, pédagogique et de référence, permettant de s'approprier les enjeux du développement local, pour son territoire, acteur de la transition.

La Fresque de l'Engagement local permet ainsi à chacune et chacun de découvrir et d'appréhender les valeurs, les acteurs et les méthodes du développement local.

Inspirée de la Fresque du Climat ©, elle se construit en équipe, au cours d'un atelier collectif de trois heures, associant l'animateur (le fresqueur) au collectif (les engagés) venant de tout horizon, réunis autour d'une volonté commune : agir en faveur de leur territoire, en appréhendant son écosystème, pour en être un acteur engagé.

Cet outil est utilisable et utilisé comme support d'apprentissage, d'animation ou de co-construction d'un projet de territoire ou d'une stratégie locale de développement. Il s'adresse à tout public engagé dans la vie publique locale : élus et collectivités, acteurs institutionnels et privés, collectifs de citoyens ou acteurs associatifs, assemblées de sociétaires, conseils de développement ou de quartier…

La Fresque de l'Engagement local est un outil :

De sensibilisation aux enjeux de l'engagement et du développement local

D'appropriation de concepts perçus comme complexes

De vulgarisation de notions essentielles à l'action publique locale

D'observation, volontairement évolutif, des bonnes pratiques locales

Pour plus de renseignements >>

PARTENAIRES

Partenaires institutionnels

Fédérations d'élus

Partenaires privés

Partenaires médias

Partenaires locaux

ANPP
TERRITOIRES DE PROJET

**268 Territoires de projet et
la moitié des Régions métropolitaines**

Représenter

> les **Territoires** auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés
> les **Territoires** auprès de tout acteur du développement local public ou privé
> les **Territoires** de projet à l'occasion de la trentaine d'auditions parlementaires et institutionnelles 2022

Animer

> le **Réseau des Territoires de projet** et **partenaires** : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux"
> les **Rencontres nationales** (EGPP ou RTPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local

Accompagner

> les **Territoires de projet** dans la définition de leur **projet de territoire**, en produisant des notes d'informations, des décryptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques
> les **Territoires de projet** par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet

Pour adhérer >>

Une équipe dédiée

Une gouvernance composée de 39 membres, présidée par Stéphane DELAUTRETTE, une équipe de 4 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisées pour les Territoires de projet

Dans ce numéro, focus sur **Nicole BONNEFOY,** Vice-présidente ANPP - Territoires de projet. Sénatrice de Charente (16) depuis 2008, elle est membre de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, conseillère départementale de Charente et administratrice de l'ADEME. Elle a également été vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes.